

ECOLE Sainte Thérèse/St-Acheul/Cœur Immaculé de Marie

CIRCULAIRE DE RENTREE 2018/2019 pour les sites Sainte Thérèse et Saint Acheul

A conserver pour application tout au long de l'année

et pour plus d'infos générales ou particulières (menus, calendrier, autres infos, ...), consulter régulièrement le site de l'établissement sur www.saintriquier.com et le site « ecole directe » sur www.ecoledirecte.com

1. FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Pour une prise en compte plus rapide des éléments administratifs ainsi que des modes de sorties de l'établissement, vous remettrez **dès le jeudi 23 Août et au plus tard le lundi 03 Septembre 2018** à l'accueil la fiche nominative appelée « FICHE DE RENSEIGNEMENTS ». Certains éléments en notre possession y sont déjà inscrits. Nous vous demandons de les vérifier, de corriger les éventuelles erreurs, et de compléter les éléments non renseignés, le tout au stylo rouge. ATTENTION : De nombreuses informations transitant désormais par Internet, il est important que vous nous donniez précisément une adresse mail parfaitement lisible.



2. RENTREE

Le lundi 03 septembre 2018

Appel des élèves à Saint Acheul : CM1 et CM2 à 08 H 15 CP, CE1 et CE2 à 08 H 45
GS à 09 H 15

Appel des élèves à Sainte Thérèse : PS (né entre janvier et septembre 2015) et MS à 10 H 00
Pour les TPS et les PS (né en octobre, novembre et décembre 2015), la rentrée aura lieu le **jeudi 06 septembre 2018 à 09 H 00**.

La cantine, la garderie du soir et l'accueil péri-éducatif fonctionneront dès le 1er jour, les études surveillées débiteront le lundi 10 Septembre 2018.

Photos pour les élèves du site Saint Acheul

Au cours des premières journées, il sera procédé à la photographie individuelle des élèves en vue de la réalisation de leur badge scolaire. Une carte provisoire de cantine sera attribuée dès la rentrée. Le badge définitif sera remis quelques jours plus tard aux élèves du CE1 au CM2 qui devront toujours le porter sur eux.

3. PRE-RENTREE des élèves de toute petite, petite et moyenne sections sur le site Sainte Thérèse : vendredi 31 août 2018

Pour permettre un premier contact, les enseignantes seront dans leurs classes le **vendredi 31 août** et pourront vous recevoir avec votre enfant entre **15H30 et 16H30**. Pour les enfants nés en 2016, **il est important de venir ce jour-là même s'ils n'effectueront leur véritable rentrée qu'en novembre ou en janvier**.

4. REUNIONS DE PARENTS

Nous vous transmettons dès aujourd'hui les dates des réunions de parents (horaire unique : **17h00**). Cette première **rencontre** est très importante puisqu'elle permettra à l'enseignant de votre enfant de préciser les objectifs, l'organisation et les exigences de sa classe. Vous pourrez, bien sûr, poser toutes les questions nécessaires afin que cette année scolaire se passe dans la meilleure collaboration possible. Au cours de cette rencontre il sera également procédé à **l'élection d'un parent correspondant de la classe**. Cette réunion se fait sans les enfants.

- A Sainte Thérèse :
TPS/PS1 et PS2 : mardi 18 septembre.

MS1 et MS2 : vendredi 21 septembre.

- A Saint Acheul :
GSA et GSB : lundi 24 septembre.
CPA, CPB : lundi 10 septembre.
CPC/CE1A, CE1B et CE1C : jeudi 13 septembre.

CE1D/CE2A, CE2B et CE2C : lundi 17 septembre.
CM1A et CM1B : vendredi 14 septembre.
CM1C/CM2A, CM2B et CM2C : mardi 25 septembre.

5. ORGANISATION DE LA SEMAINE & HORAIRES

- ⇒ **Les 25 Heures de classe** se déroulent **sur 4 jours** avec les horaires indiqués ci-dessous.
 ⇒ **Les « Activités pédagogiques complémentaires » (APC)** auprès des élèves ont lieu après la classe le lundi, ou le mardi, ou le jeudi ou le vendredi de la Petite Section au CM2.

<u>Sainte-Thérèse (TPS, PS & MS)</u> 39, Avenue de Londres	<u>Saint-Acheul (GS à CM2)</u> 48/50, Chaussée Jules Ferry
<p>Le matin, avant 8H20, l'accueil sera fait directement dans la garderie ou dans la cour. Attention, il est interdit de stationner longuement dans le couloir et l'espace des toilettes. Entre 8H20 et 8H30 (mais pas avant !), les enfants des TPS et PS seront conduits obligatoirement directement auprès de leur professeur des écoles à la porte de leur classe, tandis que les MS seront accueillis dans la cour. Attention, l'arrivée des externes l'après midi ne peut se faire qu'à partir de <u>13h20</u>.</p> <p>7h30-8h20 : Garderie 8h20 : Accueil dans les classes Ou dans la cour 8h30 : Début des classes 11h45 : Sortie A partir de <u>13h20</u> : Accueil des TPS et PS en sieste 13h30 : Accueil des MS dans la cour 13h45 : Début des classes 16h30 : Sortie des classes 16h40 : Garderie 18h30 : Fin de la garderie</p>	<p><u>RAPPEL ABSENCES</u> : Toute absence (ou retard) d'un enfant doit être signalée par téléphone, puis, justifiée le jour du retour en classe par l'intermédiaire du coupon détachable du carnet de liaison.</p> <p><u>Rappel pour les GS et les CP</u> Quand ils arrivent le matin ou l'après-midi, les enfants doivent être confiés directement par un adulte (ou un grand frère) à un autre adulte (Personnel d'éducation ou Enseignant). Même procédé inverse pour la sortie. Les modalités pratiques selon le lieu de la classe seront précisées les premiers jours.</p> <p>HORAIRES DE CLASSE Lundi – mardi – jeudi – vendredi : 08h15 à 11h45 et 13h25 à 16h10</p> <p>Etude : Lundi, mardi, jeudi de 16h25 à 17h10</p> <p>Garderie : 07h20 à 08h15 et 16h10 à 17h30 Accueil péri-éducatif : 17h30-18h30</p>

Garderie du mercredi : 08h à 17h sur le site de Saint Acheul

L'accueil : Il est ouvert de 07H45 à 12H15 et de 13H15 à 18H30 sauf le lundi ouverture à 08H00 et le mercredi fermeture à 17H45.

Le secrétariat : Il est ouvert de 07H45 à 12H00 et de 13H35 à 17H00 sauf le lundi ouverture à 08H00 et le mercredi fermeture à 16H00. Toute demande de documents officiels doit s'effectuer par courrier ou par mail auprès du secrétariat : striquier.amiens@ac-amiens.fr.

6. RESERVATION DES REPAS OCCASIONNELS POUR LES EXTERNES

Sur le site de Sainte Thérèse : acheter les tickets auprès du personnel d'éducation (6,10 €) deux jours avant. Les repas commandés et non consommés ne sont pas remboursés. Le paiement du repas est exigible à la commande.

Sur le site de Saint Acheul : s'adresser au service comptabilité pour **créditer le compte « Cantine » au minimum de la valeur d'un repas isolé au prix de 6,10 €**. Pour les GS et les CP, les parents préviendront également auparavant le personnel d'éducation de la garderie du matin (inscription sur un cahier à l'entrée de la garderie).

7. FORFAIT FOURNITURES TPS à CM2

L'établissement se charge de commander une partie des fournitures, notamment la papeterie. Outre le fait que cela évite les erreurs cela simplifie les recherches des parents et assure à chaque enfant la même qualité de papier pour un coût intéressant.

POUR LES MATERNELLES : **20.00 €**

POUR LE PRIMAIRE : **30.00 €**

Cette somme sera intégrée à la facture annuelle.

Les anciennes familles ont été destinataires en juin d'une liste de complément de fournitures à acheter par leurs soins. Les nouvelles familles la trouveront ci-jointe.

8. LIVRES A.R.B.S.

Pour les élèves du CP au CM2, les livres sont à réserver par vous-même auprès de l'ARBS : www.arbs.com.

9 PROCEDURE SPECIALE BADGE &GRILLE (CE1 à CM2)

L'école est constamment fermée avec les grilles automatisées.

En dehors des plages horaires de surveillance de grille par un personnel d'éducation, les personnes devront utiliser la sonnerie pour demander l'ouverture.

Un badge scolaire pour l'ensemble des élèves de l'établissement permet de gérer à la fois les repas, l'accès à l'accueil péri-éducatif et les sorties. **Ce badge sera à conserver très précieusement sous peine d'un règlement de 10 € pour le renouveler en cas de perte ou de dégradation.**

Tout changement (Régime ou Sortie) après la confection des badges nécessitera les frais ci-dessus indiqués.

Les parents de GS et de CP qui viennent chercher leur enfant juste à la fin de la classe (le midi et le soir) attendront l'ouverture de la grille par un personnel d'éducation pour entrer dans l'école.

Modes de sorties de l'école

(A bien lire pour remplir la « Fiche de renseignements »)

a) **Les GS, les CP et les CE1 ne peuvent pas sortir seuls.** Ils doivent être obligatoirement repris par un adulte, un grand frère ou une grande sœur lui-même autorisé à sortir seul.

b) **Pour les élèves du CE2 au CM2, 4 possibilités :**

PS ⇒ Pas de Sortie. Vous n'autorisez jamais votre enfant à sortir seul. C'est vous (ou une autre personne autorisée) qui venez systématiquement le chercher à l'école.

M1 ⇒ Votre enfant est **externe** et peut sortir **seul tous les midis**.

S1 ⇒ Votre enfant, qu'il soit **externe ou demi-pensionnaire**, peut sortir seul **tous les jours à partir de 16h10** (après la classe).

S2 ⇒ Votre enfant, qu'il soit **externe ou demi-pensionnaire**, peut sortir **seul uniquement après l'étude** à partir de 17h10 (Comme il n'y a pas d'étude le vendredi, il pourra sortir ce jour-là seul à partir de 16h10).

10. PISCINE

Afin de permettre aux élèves de participer aux activités de piscine, nous avons besoin de parents habilités. Une séance d'habilitation aura lieu le samedi 22 septembre 2018 de 14h à 17h à AMIENS (25 m nage libre, plongeon canard, récupération d'un objet à 2 mètres). N'hésitez pas à vous inscrire auprès de l'enseignant dès la rentrée. Sans parents habilités, les enfants ne pourront bénéficier de séances de piscine.

11. PRECISIONS GENERALES site de Sainte - Thérèse

- Même (surtout) en Maternelle, la régularité et la ponctualité sont indispensables afin que les enfants puissent développer leurs compétences et prendre, d'une manière naturelle, de bonnes habitudes.
- 2 minutes après la sonnerie à 8h30 et 13h45, la porte d'entrée sera fermée. Tout le personnel étant occupé au vestiaire à ce moment-là, **les retardataires devront attendre environ 10 minutes pour pouvoir entrer. Pour les MS, le rythme à la journée est fortement conseillé pour le bon déroulement des activités.**
- L'arrivée en maternelle est une étape importante au cours de laquelle des habitudes changent parce que l'on grandit. **L'abandon de la « tétine » ou « tutute » dans l'enceinte de l'école** fait partie de ces changements éventuels, et ce pour des questions de propreté mais aussi pour des raisons pédagogiques qui doivent viser à mettre les enfants en situation de langage.
- **Il est obligatoire que tous les vêtements soient marqués.**
- Une garderie est assurée dès 07h30 et jusqu'à 18h30 les jours de classe. **Les retards seront facturés de manière dissuasive.**
- Pour la sieste, les élèves sont priés d'apporter une couverture (environ 1m20 x 0,70) et un petit oreiller marqué à leur nom.

12. AUTORISATION DE SORTIE

Il est demandé aux parents de préciser par écrit le mode de reprise **des enfants** après la classe. Ainsi, nous vous demandons de remplir le document spécial qui précise les personnes autorisées à reprendre votre enfant à l'école aux heures de sortie et de le rendre impérativement le jour de la rentrée. Il est nécessaire de remplir une autorisation pour chaque enfant (état néant si vous n'autorisez personne). Même si c'est toujours vous-mêmes qui reprenez votre enfant, il est conseillé d'indiquer les noms de toutes les personnes susceptibles de vous remplacer en cas d'empêchement.

Les parents d'élèves du CP au CM2 rempliront également cette autorisation dans le carnet de liaison remis à la rentrée.

Si, exceptionnellement, vous êtes amenés à faire reprendre votre enfant par une personne que vous ne nous avez pas précisée sur ce document, **la personne en question devra être en possession d'une autorisation écrite de votre part et d'une pièce d'identité. Sinon l'enfant ne sera pas confié à la personne.**

13. VACANCES

Vacances d'Octobre :	du Vendredi 19 Octobre 2018 (après les cours) au Lundi 05 Novembre 2018.
Vacances de Noël:	du Vendredi 21 Décembre 2018 (après les cours) au Lundi 07 Janvier 2019.
Vacances d'Hiver:	du Vendredi 08 Février 2019 (après les cours) au Lundi 25 Février 2019.
Vacances de Printemps:	du Vendredi 05 Avril 2019 (après les cours) au Mardi 23 Avril 2019.
Pont de l'Ascension :	du Mercredi 29 Mai 2019 (après les cours) au Lundi 03 Juin 2019.
Vacances d'Été :	À compter du Jeudi 04 Juillet 2019.

Un planning annuel est à votre disposition sur le site.

14. B. C. D.

Si vous pouvez vous libérer chaque semaine 1h (ou plus) et si vous aimez animer un petit groupe d'enfants, en liaison avec l'enseignant, vous pouvez proposer votre aide pour aider les enfants à choisir leurs livres de bibliothèque et pour participer avec les autres membres à la gestion de cet outil pédagogique essentiel. N'hésitez pas à prendre contact avec l'enseignant de la classe dès la rentrée.

15. GARDERIE ET/OU ETUDE SURVEILLEE (CP à CM2), ACCUEIL PERI-EDUCATIF (GS à CM2) site de Saint Acheul

- a) **La garderie** du matin et du soir est un service supplémentaire possible non obligatoire.
- b) **Une étude surveillée** est proposée de 16h25 à 17h10 les lundis, mardis et jeudis sur inscription à l'année.
Tarif : 90€ par an.
Les études sont prises en charge par du personnel d'éducation. Les frais figureront sur la facture annuelle.
- c) **Un accueil péri-éducatif** est proposé de 17h30 à 18h30 chaque jour sur inscription à l'année : les enfants sont accueillis pour des activités diverses. Le tarif est de 120€ à l'année. Les frais figureront sur la facture annuelle. Pour l'utilisation exceptionnelle, vous devez créditer le compte « **Accueil péri-éducatif** » auprès du service comptabilité pour un tarif de 2€ l'heure.

Pour l'ensemble de ces services, il est important de ne pas y laisser les enfants de façon abusive et de respecter les horaires : tout dépassement d'horaire occasionne des charges de personnel supplémentaires et engendre des frais qui seront facturés aux familles.

De plus, l'élève qui ne respectera pas le règlement pourra se voir refuser l'accès à ces services.

16. GARDERIE DU MERCREDI SUR INSCRIPTION

Le mercredi, une garderie est proposée sur le site de Saint Acheul de 08h à 17h : 8 € la demi-journée, 15 € la journée, 5.50 € le repas.

Toute journée, demi-journée et repas réservés seront facturés.

17. Ecole Directe : www.ecoledirecte.com

Le service « Ecole Directe » remplace la communication papier. Il permet aux familles de consulter les messages envoyés par l'établissement, d'accéder aux informations pédagogiques (devoirs, vie scolaire), aux informations comptables et à certains documents PDF : certificat de scolarité, relevés de fin de période.

Dès la première semaine de septembre, les parents des nouveaux inscrits recevront un courrier avec leur code d'accès à Ecole Directe. Pour les autres, les identifiants d'accès au site restent inchangés d'une année sur l'autre.

Les élèves à partir du CP, disposent d'un accès personnel différent de celui des parents.

Les anciens élèves utiliseront leurs identifiants de l'an dernier. Les nouveaux se verront remettre leur code par l'enseignant à la rentrée.



Ne pas utiliser sans distinction les 2 accès car des informations différentes sont envoyées aux parents et aux élèves.

Les familles qui ne disposent pas de l'outil informatique approprié se rapprocheront du secrétariat pour obtenir les documents « papier ».

18. ASSURANCE SCOLAIRE : Individuelle Accidents

Votre enfant est assuré, par l'intermédiaire de l'établissement, par la Compagnie AXA (Garanties et franchises jointes). **Il est couvert** s'il est victime d'un accident, **sans mise en cause d'un tiers**. Cela ne remplace pas votre assurance « Responsabilité Civile » qui couvre les dommages causés à un tiers.

En ce qui concerne les lunettes, l'assurance ne prend en charge les frais que si l'enfant est blessé (**certificat médical obligatoire**).